

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1024

Artikel: Objection de conscience : nouvelle proposition
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonnes qui ne se déplacent pas font également les frais de cette politique. Ecologiquement parce qu'elles subissent les nuisances dues aux déplacements. Et financièrement pour deux raisons au moins: elles participent, par leurs impôts, au subventionnement du système; et comme l'amélioration des voies de communication provoque inéluctablement une hausse des prix du terrain, celle-ci finit toujours par se répercuter sur les loyers, sans distinction entre ceux qui se déplacent beaucoup et ceux qui ont moins la «bougeotte».

On ne peut donc que répéter que cette politique mène à l'impasse. Et logiquement, nous devrions assister à une coalition des forces écologiques et libérales pour que chacun paie le prix effectif de ses déplacements. Quant aux subventions, elles devraient être réservées pour atteindre une meilleure équité sociale dans les déplacements. Devraient donc en bénéficier les étudiants, les personnes à faible revenu, etc. Cette politique serait à l'avantage des régions décentralisées: plutôt que de subventionner celles et ceux qui les quittent le matin pour y rentrer le soir, l'Etat disposerait de ressources pour y mener temporairement une politique efficace de création ou de transferts d'emplois. ■

Des commerçants obstinés

(pi) «Un sondage très alarmant» titrait la Gazette de Lausanne à propos d'une enquête sur l'évolution des habitudes d'achat au centre-ville de Lausanne. Commandé par des associations de commerçants et de cafetiers, ce sondage conclut à une perte d'intérêt du centre notamment à cause des difficultés d'y pénétrer en voiture et d'y parquer, pour les habitants de la périphérie surtout. Et les commerçants de réclamer la construction de nouveaux parkings à proximité directe du centre.

L'obstination de ces milieux à tenir un discours pro-voitures est consternante. Leur opposition farouche aux zones piétonnes n'a fort heureusement pas empêché leur réalisation et ils ne s'en portent que mieux. Et que les habitants d'Echallens ou de Renens s'approvisionnent plutôt dans les magasins qu'ils

trouvent sur place ou dans les supermarchés de la périphérie, voilà qui, du point de vue de l'économie des transports, est plutôt réjouissant. Le centre-ville est débarrassé d'autant de véhicules et le nombre de kilomètres à parcourir pour faire ses achats est moindre. Quant à la construction de parkings au centre, la proposition est simplement irréalisable, parce qu'elle contribuerait à en rendre l'accès encore plus difficile, ce dont se plaignent aussi les consommateurs.

Toutes les études le prouvent: seule une amélioration des transports publics permettra un meilleur accès au centre. Or cette amélioration n'est possible qu'en maintenant la circulation à son niveau actuel, voire en la restreignant. Les commerçants seraient donc bien inspirés de faire des propositions concrètes dans ce sens. Ils pourraient aussi mettre leur imagination à profit ou mandater quelque institut spécialisé pour rendre les déplacements en bus plus aisés lorsqu'on est chargé de commissions.

En réclamant à cor et à cri des parkings, ces milieux occultent leur propre responsabilité dans la désaffection (toute relative) du centre. C'est aussi une certaine ambiance et une animation que le public recherche, animation qu'une circulation trop importante rend difficile. Enfin, leur chiffre d'affaires aurait certainement plus à gagner à ce que le centre se repeuple. Une opération impossible lorsque la plupart des rues qui en sont proches et qui sont ouvertes à la circulation dépassent les cotes d'alarme des ordonnances fédérales pour la lutte contre le bruit et la pollution de l'air, à cause de la circulation justement... ■

OBJECTION DE CONSCIENCE

Nouvelle proposition

(red) L'objection de conscience fait partie de ces problèmes toujours urgents et jamais résolus. Alors que le «projet Barras», loi combattue par la gauche comme insuffisante et par la droite comme anticonstitutionnelle et trop généreuse, va être soumise au peuple probablement le 2 juin, la Fédération romande des mouvements non violents a rendu publique une nouvelle proposition:

la création d'une commission composée de représentants des partis politiques, des Eglises et des mouvements non violents et d'objecteurs de conscience. Elle aurait pour tâche «de se mettre d'accord dans un consensus helvétique sur un texte constitutionnel simple permettant d'apporter une solution durable au problème des objecteurs en Suisse». La proposition a été remise sous forme de lettre ouverte à Kaspar Villiger. Le document est signé par une trentaine de personnes, en majorité des politiciens «ne pouvant être soupçonnés d'antimilitarisme». Lorsque le conseiller fédéral a reçu une délégation de la Fédération, il a fait part de sa conviction qu'il n'y avait pas de solution durable à ce problème en dehors d'un changement constitutionnel, une de ses priorités étant de rendre ce changement possible.

Mais il faut attendre: le 2 juin que le peuple se soit prononcé sur le projet Barras; et qu'une commission parlementaire travaillant sur une initiative déposée par Helmut Hubacher (PS) ait rendu ses conclusions et, peut-être, fasse proposition concrète. Une de plus, est-on tenté de dire ■

EN BREF

La récolte de céréales de 1989 a été d'un tiers supérieure à la demande. Il a donc fallu déclasser ce surplus en aliment pour le bétail; coût de l'opération pour la caisse fédérale: 93 millions de francs. Par ailleurs la demande de céréales de culture biologique est telle qu'on doit en importer la moitié. Logique agricole.

La majorité des députés zurichois a rejeté une initiative parlementaire proposant d'introduire dans la constitution cantonale le principe de la collégialité des exécutifs. Seuls 43 députés ont soutenu le projet; il en aurait fallu 60 pour que l'examen soit poursuivi.

Qui a le dossier le plus épais au Ministère public de la Confédération? *Vorwärts* a cru que c'était le communiste bâlois Franz Dübi (160 pages) et découvre le dossier du libraire zurichois Theo Pinkus (250 pages).